



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Rapport de la cent soixante-douzième session du Comité financier (5-6 novembre 2018)

Résumé

À sa cent soixante-douzième session, le Comité a examiné le *Plan de gestion du PAM pour 2019-2021* et le *Point sur la feuille de route intégrée*, avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2018.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2018.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



CL 160

Table des matières

	Pages
Introduction.....	3
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Plan de gestion du PAM pour 2019-2021	4
Point sur la feuille de route intégrée.....	6
Date et lieu de la cent soixante-treizième session	7
Documents communiqués pour information	8

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent soixante-douzième session.
2. Outre le Président, M. Lupiño jr. Lazaro (Philippines), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Maria Esperança Pires dos Santos (Angola)
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Manash Mitra (Bangladesh)
 - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
 - M. Ni Hongxing (Chine)
 - M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
 - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
 - Mme Hannah Laubenthal (Allemagne)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Maria Esperança Pires dos Santos (Angola) avait été désignée pour remplacer M. Carlos Alberto Amaral en tant que représentante de l'Angola à la session;
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Cathrine Stephenson en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - M. Cui Jishun (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Ni Hongxing en tant que représentant de la Chine pour une partie de la session;
 - M. Haitham Elshahat (Égypte) avait été désigné pour remplacer M. Khaled M.S.H. Eltaweel en tant que représentant de l'Égypte au Comité financier pour le reste de son mandat;
 - Mme Hannah Laubenthal (Allemagne) avait été désignée pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentante de l'Allemagne à la session; et
 - Mme Elisabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Thomas Duffy en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent soixante-douzième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
 - Chypre
 - Cuba
 - Finlande
 - Hongrie
 - Japon
 - Pays-Bas
 - République dominicaine
 - Royaume-Uni

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2019-2021

6. Le Comité a examiné le *Plan de gestion du PAM pour 2019-2021* qui comprenait: i) une prévision du niveau des recettes d'un montant de 6,8 milliards de dollars pour 2019 à partir duquel avait été établi le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP); ii) des besoins opérationnels pour 2019 d'un montant de 9,8 milliards de dollars; iii) un budget AAP de 385,1 millions de dollars; iv) le recours au produit des intérêts crédité au Fonds général pour financer les frais de gestion des placements, à hauteur de 1,55 million de dollars par an; et v) des initiatives internes d'importance primordiale d'un montant total de 69,3 millions de dollars.
7. Le Comité a noté le niveau actualisé des recettes attendues pour 2018, soit 7,2 milliards de dollars. Il a attiré l'attention sur le contexte mondial dans lequel les besoins allaient croissant et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour explorer d'autres pistes de financement afin de réduire l'écart entre les besoins opérationnels et le plan d'exécution.
8. Le Comité a pris note de la proposition de budget AAP pour 2018, d'un montant de 385,1 millions de dollars. Il a pris connaissance avec intérêt des domaines qui allaient bénéficier en priorité de ressources AAP supplémentaires en 2019, mais a également prévenu qu'il fallait continuer de veiller à ce que les crédits budgétaires supplémentaires soient affectés aux domaines les plus adaptés de la structure du PAM.
9. Le Comité s'est enquis de l'augmentation notable des coûts liés à la réunion mondiale des cadres et il lui a été précisé que le montant net de ces coûts dépendait des contributions du pays hôte qui n'avaient pas encore été calculées.
10. Le Comité a passé en revue les utilisations proposées du Compte de péréquation des dépenses AAP pour des initiatives internes d'importance primordiale. Tout en reconnaissant que le Plan de gestion contenait des informations suffisantes sur certaines de ces initiatives, il a également relevé que le PAM n'avait fourni de renseignements supplémentaires sur certaines d'entre elles que de façon parcellaire dans le cadre de consultations plus larges avec le Conseil, ce qui rendait plus difficile la compréhension de la pleine portée de chaque initiative interne d'importance primordiale à la lecture du document lui-même. Le Comité a été informé que le Secrétariat communiquerait au cours des deux semaines suivantes des notes conceptuelles sur trois des six initiatives internes d'importance primordiale proposées: le Fonds du PAM pour 2030; les transferts monétaires et la plateforme numérique; et les gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des systèmes et aux technologies de l'information.
11. Le Comité a examiné la proposition relative à l'approbation de l'application pour 2019 d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) de 6,5 pour cent et une proposition, issue de l'examen réalisé par le PAM de ses politiques de recouvrement intégral des coûts, concernant la réduction du taux de recouvrement des CAI à 4 pour cent pour les contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes du PAM dans leur propre pays ainsi que pour les contributions de pays en développement ou de pays en transition.
12. Le Comité a été informé d'une nouvelle proposition de modification de la structure organisationnelle du PAM relative à l'ajout d'un autre poste de Sous-Directeur exécutif chargé d'assurer la supervision directe des six bureaux régionaux et, par leur entremise, des bureaux de pays. Ce poste relèverait directement du Directeur exécutif et contribuerait à renforcer la supervision par la direction de la performance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Comité a été informé que le coût estimé de 1 million de dollars par an couvrirait un poste de Sous-Secrétaire général, un poste de fonctionnaire de classe P-4 et un poste d'agent des services généraux de classe G-7. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires au sujet de l'incidence sur les coûts, du calendrier et de la procédure et s'est dit inquiet d'avoir été prévenu tardivement de cette proposition de modification. En raison du délai relativement court entre la réunion du Comité et celle du Conseil d'administration, le Comité a instamment prié le Secrétariat de consulter pleinement les États membres à ce sujet avant que le Plan de gestion ne soit présenté pour examen.

13. Le Comité a rappelé que les indicateurs de performance clés de la catégorie I étaient déjà décrits dans le chapitre V du Plan de gestion et que ceux de la catégorie II, qui portaient sur les engagements pris par le PAM dans le cadre du système des Nations Unies et sur les priorités arrêtées par le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, avaient récemment fait l'objet d'une consultation informelle finale sur le Cadre de résultats institutionnels. Le Comité a entériné l'ajout de sept indicateurs de performance clés de la catégorie II dans le Plan de gestion.

14. **Le Comité:**

- a) **a noté que les besoins opérationnels prévus pour 2019 se chiffraient à 9,8 milliards de dollars et que le plan d'exécution avait été hiérarchisé en fonction du niveau de financement prévu pour 2019, qui était de 6,8 milliards de dollars;**
- b) **a encouragé à poursuivre les efforts déployés pour élargir la base de donateurs afin de réduire encore l'écart entre les besoins opérationnels et le plan d'exécution;**
- c) **a entériné le niveau proposé du budget administratif et d'appui aux programmes, d'un montant de 385,1 millions de dollars, et son affectation en faveur des lignes de crédit "stratégie et orientations", "services à l'appui des opérations" et "gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds";**
- d) **a donné son aval à l'allocation proposée d'un montant de 69,3 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP en faveur d'initiatives internes d'importance primordiale, en demandant que des notes conceptuelles sur les initiatives concernant le Fonds du PAM pour 2030, les transferts monétaires et la plateforme numérique ainsi que les gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des systèmes et aux technologies de l'information soient fournies avant la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2018, et que les plans de gestion futurs contiennent des informations plus détaillées sur les initiatives proposées dans des notes conceptuelles jointes en annexe;**
- e) **a validé l'application pour 2019 d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent à toutes les contributions, sauf à celles fournies par des gouvernements en faveur de programmes du PAM dans leur propre pays et celles fournies par des pays en développement ou des pays en transition, auxquelles un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent serait appliqué en 2019;**
- f) **a donné son aval à l'utilisation proposée du produit des intérêts crédité au Fonds général pour financer les frais de gestion des placements, à hauteur de 1,55 million de dollars par an;**
- g) **a noté que le Secrétariat entendait présenter au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2018 une structure organisationnelle révisée, qu'il avait abordée pour la première fois à la réunion en cours, incluant un nouveau poste de Sous-Secrétaire général chargé de superviser les bureaux régionaux et les bureaux de pays, et a recommandé qu'une consultation informelle avec les États membres soit organisée à ce sujet avant ladite session;**
- h) **a donné son aval aux indicateurs de performance clés de la catégorie II qui lui ont été présentés; et**
- i) **a recommandé que le projet de décision tel que présenté dans le document intitulé "Plan de gestion du PAM pour 2019–2021" soit approuvé par le Conseil d'administration.**

Point sur la feuille de route intégrée

15. Le Comité a accueilli favorablement le point sur la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et le récapitulatif des amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM concernant la terminologie, les définitions et les politiques régissant le recouvrement intégral des coûts.
16. Le Comité a noté que les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier du PAM garantiraient la cohérence avec le dispositif de la feuille de route intégrée et s'inscrivaient dans le contexte dans lequel le PAM opérait.
17. Le Comité a été informé que le PAM était attaché au principe et à la valeur du recouvrement intégral des coûts et que les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier du PAM contribueraient à simplifier le processus simple et à le rendre plus transparent.
18. Le Comité a examiné neuf recommandations relatives aux politiques régissant le recouvrement intégral des coûts, qui portaient sur le couplage; les dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects ou la réduction des taux de recouvrement de ces coûts; les taux de recouvrement des coûts d'appui directs applicables aux services communs que le PAM est tenu d'assurer; la gestion des recettes provenant de la prestation de services à la demande; et les fonds d'affectation spéciale.
19. Le Comité a été informé que certaines recommandations pourraient influencer sur les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et que le PAM avait mené une analyse de sensibilité pour évaluer les incidences potentielles sur ces recettes, sur cinq et dix ans. Cette analyse, qui était fondée sur l'hypothèse d'une croissance annuelle de 3 pour cent des contributions générales et de 10 pour cent des secteurs sur lesquels influeraient les recommandations, a fait apparaître que le manque à gagner serait modique, mais que les modifications contribueraient à mobiliser des ressources supplémentaires, à élargir la base de donateurs, à développer les partenariats et à renforcer la prise en main des activités par les pays.
20. Le Comité a été informé que trois recommandations n'avaient pas été examinées dans le document, car elles avaient été reportées à la session annuelle de 2019 afin de laisser le temps de les analyser et de consulter les membres. Ces recommandations portaient sur les taux de recouvrement des coûts d'appui indirects applicables aux contributions versées au Compte d'intervention immédiate et aux contributions en espèces sans affectation particulière ainsi que sur la délégation au Directeur exécutif, à titre exceptionnel, du pouvoir d'approbation des contributions "en couplage" de n'importe quel donateur.
21. Le Comité a étudié trois propositions supplémentaires: i) modalités de gouvernance temporaires pour certains plans stratégiques de pays (PSP) et PSP provisoires (PSPP) à examiner à la première session ordinaire de 2019 du Conseil; ii) prolongation de la durée de certains PSPP de transition pour permettre l'approbation des PSP et des PSPP à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil; et iii) maintien du système fondé sur les projets pendant une courte période en 2019 pour certaines activités. Le Comité a été informé que le PAM communiquerait au Conseil d'administration, à la session annuelle de 2019, un point sur le recours à cette approbation de circonstance.
22. Le Comité a été informé que tous les amendements d'ordre normatif nécessaires pour mettre en œuvre les plans stratégiques multi-pays seraient présentés lors de la soumission au Conseil du plan stratégique multi-pays pour le Pacifique, pour approbation à la session annuelle de 2019.
23. Lors de l'examen des critères de participation mentionnés dans la recommandation 8.b, le Comité a été informé que la proposition, qui concordait avec l'article XIII.2 du Statut, appliquait les critères de participation approuvés par le Conseil d'administration dans le document de 2004 intitulé "De nouveaux partenariats pour répondre à de nouveaux besoins – Élargissement de la base de donateurs du PAM" en attendant que de nouvelles instructions soient données par le Conseil d'administration.
24. Le Comité a reçu un point sur la mise à niveau du portail de données sur les PSP, prévue au premier trimestre de 2019. Le portail comprendra notamment des données sur les contributions et les dépenses, des indications supplémentaires sur la formulation des résultantes stratégiques afin de

renforcer la cohérence entre les PSP, et l'état d'avancement des plans d'action en matière de partenariat.

25. **Le Comité:**

- a) **a appuyé les recommandations relatives au recouvrement intégral des coûts présentées dans le document intitulé *Point sur la feuille de route intégrée*;**
- b) **a approuvé les amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement général et au Règlement financier concernant la terminologie, les définitions et les politiques régissant le recouvrement intégral des coûts, notant que ces modifications entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2019;**
- c) **s'est dit favorable aux modalités de gouvernance temporaires proposées qui s'appliqueraient à certains plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires à examiner à la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration;**
- d) **s'est prononcé en faveur de la prolongation de la durée de certains plans stratégiques de pays provisoires de transition afin de permettre l'approbation des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration;**
- e) **s'est dit favorable au maintien du système fondé sur les projets pour certaines activités, notant que cette solution serait utilisée uniquement en cas de besoin et seulement pour une courte période au début de 2019; et**
- f) **a recommandé que le projet de décision tel que présenté dans le document intitulé "Point sur la feuille de route intégrée" soit approuvé par le Conseil d'administration.**

Date et lieu de la cent soixante-treizième session

26. Le Comité a été informé que la cent soixante-treizième session se tiendrait à Rome du 12 au 16 novembre 2018.

Documents communiqués pour information

- Plan de travail de l’Auditeur externe